

Qu'est-ce que le futur antérieur ?

- Le **futur antérieur** est un temps composé du passé.
- Il s'emploie habituellement quand une action future a lieu avant une autre action future. La première action se conjugue au futur antérieur tandis que la deuxième est au futur simple.

Exemple :

- Quand nous aurons fini cette première partie, nous sortirons prendre l'air.
- La 1^{re} action c'est « quand nous aurons fini cette première partie » ; elle se met au futur antérieur car elle commencera avant la deuxième action.
- La 2^{ème} action c'est « nous sortirons prendre l'air » ; elle se met au futur simple.

Comment se conjuguent les verbes du deuxième groupe au futur antérieur ?

Le **futur antérieur** des verbes du deuxième groupe se forme avec deux mots :

- on prend le futur de l'auxiliaire « être » ou « avoir »,
- et on ajoute le participe passé du verbe conjugué.

Exemples :

- le verbe « **établir** » :
j'aurai établi
tu auras établi
il / elle aura établi
nous aurons établi
vous aurez établi
ils / elles auront établi
- on prend l'auxiliaire « avoir » au futur simple et on ajoute le participe passé « établi ».
- le verbe « **se réjouir** » :
je me serai réjoui(e)
tu te seras réjoui(e)
il se sera réjoui / elle se sera réjoui(e)
nous nous serons réjoui(e)s
vous vous serez réjoui(e)s
ils se seront réjouis / elles se seront réjoui(e)s
- on prend l'auxiliaire « être » au futur simple et on ajoute le participe passé « réjoui » qui s'accorde avec le sujet.